



RAPPORT D'ACTIVITES 2024

ASBL DHEI

Droit Handicap Et Inclusion

CA DHEI ASBL

Anne KETELAER, *Conseillère juridique, administratrice déléguée et fondatrice de l'ASBL DHEI*

Céline VANDERMEULEN, *Avocate au barreau de Bruxelles
(Blitz – de Callataj – Goldschmidt & Associés) et cofondatrice*

Marie VAN IN, *Présidente et juriste d'entreprise*

info@dhei.be

www.dhei.be

AVANT-PROPOS

Anne KETELAER
Fondatrice



Le 5 mars 2025, **l'ASBL DHEI** est entrée dans sa 5^{ème} année d'existence; cinq années caractérisées par un travail assidu qui n'a de cesse de s'intensifier... Force est de constater que nous assistons, à l'heure actuelle, à un certain **recul préoccupant des droits des personnes en situation de handicap** en Belgique, sous l'effet de politiques budgétaires restrictives mais aussi d'une absence de réforme ambitieuse et transversale dans ce secteur, en particulier dans les domaines de :

- **L'accessibilité à la justice** vu le nombre important et récurrent de demandes entrantes dans le cadre de l'assistance juridique de première ligne de DHEI. Cette problématique reste **le 1^{er} sujet de consultation depuis la création de l'ASBL DHEI** et ce, malgré une mise en veilleuse de ce pan d'activités;
- **L'autonomie de vie et la participation sociale** avec notamment **le manque de solutions d'accueil** pour les personnes en situation de handicap de grande dépendance dont les listes d'attente augmentent irrémédiablement mais également la **suppression du BAP (Budget d'Assistance Personnelle) à Bruxelles** ou encore la **note conceptuelle du Gouvernement Flamand du 26 mai 2025 relative à la réforme (voire diminution) de l'accès à l'assistance personnelle;**
- **L'éducation inclusive** qui reste **le second sujet de consultations** en termes de discriminations, notamment, par rapport à **certains types de handicaps (TSA et handicap intellectuel)**, ainsi qu' à la **non-mise en place ou mise en place tardive des aménagements raisonnables** pour les enfants à besoins spécifiques.

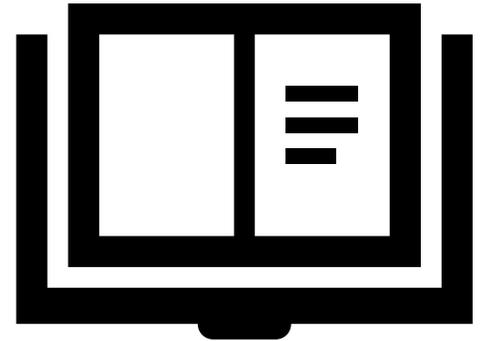
AVANT-PROPOS

Cet état de fait a amené l'ASBL DHEI à devoir poser, en 2024 et 2025, certains actes concrets :

1. **Coordonner avec le cabinet DEFENSO de Liège une action en justice**, intentée le 6 mars 2024, devant le Tribunal du Travail de Liège en matière de **non-remboursement discriminatoire des séances de logopédie** pour un enfant avec Trisomie 21;
2. **Initier et collaborer à la mise en place d'un Certificat interuniversitaire, intitulé « Droit et handicaps en contexte »** avec la Vice-rectrice de l'UCLOUVAIN SAINT-LOUIS;
3. **Sensibiliser le Barreau de Bruxelles** et en particulier, **la Commission Diversité et Inclusion de l'OBFG** quant à la problématique du **manque d'accès à la justice pour les personnes en situation de handicap à défaut de mise en place d'aménagements raisonnables et de formation des avocat.e.s** au Droit du Handicap pour une défense effective de leurs droits;
4. **Intensifier les formations et cours** mais également les interventions lors de **colloques et conférences** autour de différentes thématiques qui touchent aux droits fondamentaux des personnes en situation de handicap;
(1.832 personnes ont été formées par DHEI dont une centaine d'avocat.e.s).

Le Conseil d'Administration de l'ASBL DHEI profite de la présente afin de remercier, chaleureusement, l'ensemble des donateurs ainsi que les membres effectifs et adhérents de notre association pour leur confiance indéfectible, tout en espérant pouvoir encore compter sur leur soutien futur au regard des nombreux projets programmés en 2025 et 2026 ainsi que des réalisations déjà en cours. Bonne lecture !

I. ORGANISATION



ASBL	Mission sociale	Activités	Business model	Equipe	Mode de fonctionnement
<p>L'ASBL DHEI est une structure de soutien juridique dans le domaine du handicap (alliant l'humain et la technicité du droit) Objectif : rendre le droit accessible aux PSH *, familles, professionnel.le.s (connaissance, défense et respect de leurs droits) *PSH = Personne en Situation de Handicap</p> <p>Création en mars 2020 avec des moyens humains et financiers modestes mais qui répond à une réelle demande du terrain Démarrage excessivement rapide</p>	<p>Informer et former avec exactitude quant à la législation des droits fondamentaux des PSH dans les divers domaines qui touchent à leur autonomie et à leur inclusion sociale.</p>	<p>L'ASBL DHEI se concentre principalement autour de quatre grands axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❑ Formations à la législation du handicap (ADN) (informations précises + simplifier le jargon juridique) (Bruxelles, Liège, Namur, LLN, Mons, Charleroi) ❑ Assistance juridique (de première ligne) ❑ Sensibilisation <ul style="list-style-type: none"> -rédaction d'articles -participation à des colloques et conférences ❑ Collaborations avec le monde : <ul style="list-style-type: none"> -Judiciaire -Académique (ULB-UCL) -Associatif -PSH 	<p>L'organisation dépend entièrement des dons et cotisations des membres</p> <p>Pas encore fait de demande de subsidés publics</p> <p>En 2024 : -3 membres effectifs -65 membres adhérents -8 donateurs dont 1 fondation privée</p> <p>https://dhei.be/nous-soutenir/</p>	<p>Tous bénévoles (5)</p> <ul style="list-style-type: none"> -3 juristes (CA) -1 assistante administrative -1 webmaster <p>Bureau Darville en charge de la comptabilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ FORMATIONS Initiative (développées au départ sur base des demandes dans le cadre de l'assistance juridique et organisées par DHEI elle-même dans la salle ACTE de l'ULB) Demande du secteur académique, associatif, public Présentiel : <i>toujours en partenariat avec un.e professionnel.le du terrain</i> Webinaire (sensibilisation) Scindées en thématiques (<i>enseignement, protection judiciaire, emploi, logement, allocations, soins de santé...</i>) ▪ ASSISTANCE JURIDIQUE (<i>mise en veilleuse de ce pan d'activités concernant les nouvelles demandes, en raison de la surcharge de travail et dossiers en cours</i>) -Consultations téléphoniques -Rédaction consultation écrite par courriels -Consultations en présentiel au bureau d'exploitation -Visioconférences



II. CONTEXTE



Contexte politique, sociétal, économique et juridique actuel

Selon les derniers chiffres de l’OMS, les PSH représentent **1,3 milliard** sur l’échelle de la population mondiale, soit environ **15%**

<https://www.who.int/features/factfiles/disability/fr/>

Ce chiffre est de **27% dans l’UE**, 101 millions de personnes, **1 adulte sur 4**

De **nombreux obstacles** empêchent les PSH de **participer activement à la vie politique, économique, sociale et culturelle**, malgré une protection juridique à un triple niveau

Difficultés à faire respecter leurs droits à l'autonomie et à l'inclusion sociale dans des domaines fondamentaux tels que **l’enseignement, l’emploi, le lieu de vie, l’exercice de la capacité juridique, l’accès à la justice, les soins de santé, les loisirs, etc...**

Manque d’aménagements raisonnables = DROIT
=résultat d’un **manque de formation**, de moyens humains et de budgets alloués

Enjeux du secteur droit et handicap

INCLUSION = DROIT

Ratification par la Belgique (2009) et l’UE (2010) de la **CDPH (Convention ONU relative aux Droits des Personnes Handicapées) ***

<https://www.un.org/disabilities/documents/convention/convoptprot-f.pdf>

Stratégie européenne en faveur de PSH 2020-2030

Plan d’action fédéral handicap 2021-2024

Art. 22 ter de la Constitution belge (30/03/2021)

consacre le droit des PSH à l’inclusion sociale et aux aménagements raisonnables

L’ASBL DHEI est née d’un triple constat :

- 1. méconnaissance de la législation vaste et complexe** (internationale, européenne et nationale) **propre au handicap** de la part des PSH et des familles concernées mais aussi des autorités publiques, politiques, judiciaires, des établissements scolaires, des employeurs du secteur public et privé
- 2. manque criant de juristes et d’avocats spécialisés en droit du handicap**, matière qui ne fait pas partie du cursus universitaire ;
- 3. prix d’accès** à la connaissance et au respect de ses droits qui constitue un frein pour les personnes en situation de handicap et leurs familles

Enjeux au niveau de DHEI

Faire face à la pénurie de compétences

en droit du handicap, en Belgique francophone (Régions de Bruxelles-Capitale et wallonne)

Recherche et fidélisation des membres adhérents, donateurs et sponsors afin de soutenir financièrement ces formations et cette assistance juridique

Financement du know-how (savoir-faire) est plus difficile à obtenir

Professionnalisation de l’ASBL pour répondre à la demande importante du terrain

Position unique

L’ASBL DHEI a un **positionnement unique** dans le **cadre des formations spécialisées en droit du handicap**

DHEI réfléchit davantage en termes de **partenariats** et de **collaborations**

Privilégie le travail en **réseaux**

Une société inclusive se construit ensemble et implique un véritable changement des mentalités.

III. ACTIVITES



FORMATIONS

ADN de l'ASBL DHEI



Les formations organisées par l'ASBL DHEI visent essentiellement à :

- Présenter les **principaux légaux en Droit du Handicap** propres à chaque thématique au niveau international, européen et national;
- **Outiller les participant.e.s** afin d'utiliser efficacement les ressources juridiques;
- **Veiller à une implémentation correcte et optimale de la législation** internationale, européenne et nationale **sur le terrain**

Les années 2024 et 2025 se caractérisent par une **intensification des demandes de formations** tant d'un point de vue **géographique** que d'un point de vue **thématique**

A ce jour, **1.832 personnes**, dont une **centaine d'avocat.e.s** ont déjà pu bénéficier des formations à la législation du handicap dispensées par l'ASBL DHEI

Où : Bruxelles, Liège, Charleroi, Namur, Louvain-la-Neuve, Mons, Auvélais

QUI : CHESI, IDEF, JEUNESSE ET DROIT, CAL, Habitat et Participation, CREB, Autisme Liège, APEPA, GAMP, FratriHa, IRAHM, NDBI...

FORMATIONS



L'administration des biens et/ou de la personne : législation et pratique judiciaire

Cette formation vise à présenter les **principaux légaux** qui régissent cette matière mais également à répondre aux questions concernant les différentes **étapes d'une procédure de mise sous protection judiciaire** d'une personne majeure vulnérable.

Elle aborde les **difficultés rencontrées avec l'utilisation du RCPP** (Registre Central de Protection des Personnes). Quelques **conseils** sont également prodigués afin d'introduire une requête de manière optimale.

In fine, cette formation aborde des pistes de **solutions innovantes, plus respectueuses** des droits des personnes majeures vulnérables, issues des ordres juridiques québécois et anglais.



FORMATIONS

Le droit à l'éducation inclusive et aux aménagements raisonnables :

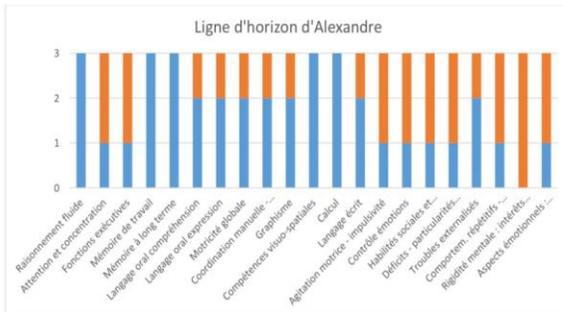
législation et pratiques pédagogiques

Cette formation vise à présenter :

- Le cadre juridique contraignant en matière d'éducation inclusive au niveau international, européen et national
- L'étude d'un outil d'évaluation des besoins spécifiques innovant qui permet de traduire les résultats des évaluations et diagnostic de l'enfant (élève ou étudiant) dans des termes compréhensibles et utilisables par les équipes pédagogiques pour la mise en place des aménagements raisonnables (PIM: Profil Individuel Multidimensionnel)

Fonctions/Compétences	ressources	besoins
Raisonnement fluide	3	0
Attention et concentration	1	2
Fonctions exécutives	1	2
Mémoire de travail	3	0
Mémoire à long terme	3	0
Langage oral compréhension	2	1
Langage oral expression	2	1
Motricité globale	2	1
Coordination manuelle - manipulation fine	2	1
Graphisme	2	1
Compétences visuo-spatiales	3	0
Calcul	3	0
Langage écrit	2	1
Agitation motrice - impulsivité	1	2
Contrôle émotions	1	2
Habiletés sociales et relationnelles	1	2
Déficits - particularités sensorielles	1	2
Troubles externalisés	2	1
Comportements répétitifs - stéréotypie	1	2
Rigidité mentale : intérêts restreints et envahissants, routines	0	3
Aspects émotionnels : confiance en soi, anxiété, dépression	1	2

Cet encodage en tableau permet de visualiser rapidement l'évaluation des besoins et des ressources de l'élève dans un schéma qui donne une image explicite facilitant le dialogue entre les professionnels et met en évidence les points d'appui sur lesquels les aménagements pourraient être proposés.



Implémenter, de manière concrète et optimale sur le terrain, la législation relative au droit à l'éducation inclusive et aux aménagements raisonnables, est l'un des objectifs majeurs poursuivis dans le cadre des formations **DHEI**

FORMATIONS



Le droit à l'autonomie de vie et à l'inclusion dans la société

Cette formation tend à présenter le **cadre juridique contraignant** en matière d'accès au logement et du droit à l'assistance personnelle au niveau international, européen et national mais également les **leviers d'actions envisageables** pour les familles et les associations par rapport au **manque de solutions d'accueil adaptées** pour les personnes handicapées de grande dépendance.

TSA et Handicap : la Belgique à l'épreuve du respect des droits sociaux

Cette formation a pour but de présenter le **cadre juridique général et spécifique des droits fondamentaux des personnes avec TSA** garantis en matière **d'enseignement, d'emploi, de lieu et autonomie de vie** ainsi que dans **l'exercice de la capacité juridique**, tout en analysant leur implémentation sur le terrain.



PUBLICS CIBLES

Participant.e.s	Langue et localisation	Thématiques
<ul style="list-style-type: none">▪ PSH▪ Familles, aidant.e.s proches▪ Professionnel.le.s du secteur du handicap▪ Juristes▪ Avocat.e.s▪ Juges▪ Enseignant.e.s▪ Responsables des pôles territoriaux▪ Etudiant.e.s▪ Mandataires politiques <p>Validation des formations DHEI auprès de l'OBFG (l'Ordre des barreaux francophones et germanophone) dans le cadre des points de formation permanente</p>	<p>Français</p> <p>Région de Bruxelles-Capitale</p> <p>Région wallonne</p>	<p>Formations à la législation du handicap :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Enseignement inclusif et AR▪ Emploi et travail▪ L'accès au logement et le droit à l'autonomie de vie▪ L'administration des biens et de la personne▪ Accès à la justice▪ Accès aux soins de santé▪ Le régime des allocations pour PSH (AFM,ARR, AI, APA)▪ La législation anti-discrimination (niveau international, européen, national, régional et communautaire)

FORMATIONS 2024

Quand les principes légaux se traduisent en pratiques pédagogiques, le droit revêt davantage de sens...

Les 21 février et 22 mai 2024, l'ASBL DHEI a dispensé deux journées entières de formation à la demande de l'**I.D.E.F (Institut pour le Développement de l'Enfant et de la Famille)** consacrées à la thématique de l'enseignement inclusif ainsi qu'à l'étude de l'outil d'évaluation des besoins spécifiques innovant.

L'objectif visé : permettre à l'ensemble des professionnel.le.s présent.e.s de s'approprier cet outil d'évaluation en partant de cas concrets, provenant de leur pratique professionnelle, rencontrés dans le cadre des différents services d'aide précoce et d'accompagnement.

Les professionnelles de l'IDEF ont ainsi eu l'occasion de s'approprier **le PIM** (Profil Individuel Multidimensionnel) dans le cadre des cas cliniques qu'elles rencontrent au quotidien.

💡 Nous avons pu tester ensemble cet outil de communication du diagnostic fonctionnel dont le but est de favoriser le dialogue et la prise de décision concertée afin de coller au plus près des besoins spécifiques de l'enfant, tout en soulignant ses forces mais aussi les points d'attention.



INSTITUT POUR LE DÉVELOPPEMENT
DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE



FORMATIONS 2024



Le 2 avril 2024, l'ASBL [Habitat et Participation](#) a organisé une journée autour de la thématique de l'Habitat Inclusif Solidaire à destination des personnes en situation de handicap et/ou de fragilité psychique à laquelle ont été conviés les pouvoirs locaux, associations, institutions, proches et personnes concernées.

L'ASBL DHEI a eu le plaisir d'intervenir afin de rappeler le cadre juridique existant applicable en la matière et la manière dont il est réellement implémenté sur le terrain, éloignée quelque peu des principaux légaux tels qu'ils devraient être appliqués.

L'objectif poursuivi : réfléchir ensemble aux différentes pistes de solutions existantes afin de créer des solutions d'accueil adaptées et diversifiées, tout en respectant la liberté de choix et de contrôle des personnes concernées.

FORMATIONS 2024



Le 16 avril, à la demande de la **CHESI (Chambre de l'Enseignement Supérieur Inclusif du Pôle Académique de Bruxelles)**, Anne KETELAER a eu le plaisir d'intervenir, au nom de DHEI, aux côtés de Florence Merken (Doctorante Centre ACTE ULB) et de Thérèse Lucas (Autisme et École) dans le cadre d'une conférence relative à la thématique de **l'enseignement supérieur inclusif au regard des étudiant.e.s avec TSA (Trouble du Spectre de l'Autisme)**.

Notre intervention complémentaire s'est principalement articulée autour de **trois grands axes** :

- 1. Les aspects de recherches scientifiques récentes dans le domaine de l'autisme** chez les personnes adultes avec un point d'attention sur les particularités des femmes autistes adultes et sur le diagnostic parfois plus tardif,
- 2. La présentation d'un outil innovant d'évaluation des besoins** traduisant les résultats des évaluations et le diagnostic de l'étudiant dans des termes facilement compréhensibles et utilisables par l'équipe pédagogique responsable de la mise en place des aménagements raisonnables,
- 3. Le cadre juridique existant et son implémentation sur le terrain en matière d'éducation inclusive et d'aménagements raisonnables** avec un focus sur le TSA.

FORMATIONS 2024



Le 20 septembre 2024, à la demande de [Jeunesse et Droit](#), [DHEI asbl \(Droit Handicap Et Inclusion\)](#) a réitéré sa formation relative à l'éducation inclusive et aux aménagements raisonnables à **Namur**.

🏛️ Objectif : **outiller concrètement les avocat.e.s, juristes, enseignant.e.s, assistantes sociales ainsi que les responsables de l'ASBL Jeunesse et Droit** en articulant les principes légaux et la jurisprudence récente en la matière avec les pratiques pédagogiques innovantes, adaptées aux besoins spécifiques des élèves et étudiants en situation de handicap.

👤 Comme à chaque fois, les échanges avec et entre participant.e.s, d'horizons professionnels différents mais complémentaires, furent excessivement intéressants et enrichissants.

📖 🌐 Ce fut également l'occasion pour nous de constater que la **FORMATION est plus qu'INDISPENSABLE**, comme vient encore de le souligner le Comité ONU des Droits des Personnes Handicapées dans son dernier rapport d'évaluation de la Belgique du 5 septembre 2024.

FORMATIONS 2024



Le 22 novembre 2024, [DHEI asbl \(Droit Handicap Et Inclusion\)](#) était à [l'IRAHM \(l'Institut Royal d'Accueil pour le Handicap Moteur\)](#) à la demande du **Collectif des assistants sociaux et assistantes sociales** pour une matinée de formation/sensibilisation quant aux enjeux du secteur du droit et du handicap.

Plusieurs thématiques ont été abordées :

- Formations à la législation du handicap dans les différentes thématiques
- Sensibilisation aux droits fondamentaux et leviers d'actions en cas de non-respect des droits des personnes en situation de handicap
- Assistance juridique de première ligne
- Collaborations avec le monde judiciaire, académique et associatif
- Contexte politique, sociétal, économique et juridique actuel en Belgique francophone en matière de respect des droits des PSH

FORMATIONS données à l'ULB Salle ACTE

En 2024, en sus des formations sollicitées par le monde académique, associatif et administration publique, l'ASBL DHEI a organisé elle-même deux formations dans la Salle ACTE de l'ULB, à savoir le **8 mars 2024** relative à la protection judiciaire et extrajudiciaire des personnes majeures vulnérables, thématique extrêmement demandée, ainsi que le **4 octobre 2024** relative à l'enseignement inclusif.



Le droit à l'éducation inclusive et aux aménagements raisonnables
Législation et pratiques pédagogiques

Anne KETELAER
Fondatrice et Conseillère juridique
DHEI Asbl - Droit Handicap Et Inclusion

Thérèse LUCAS
Psychologue et formatrice
therese.lucas@autismeetecole.be

Membre du BDF (Belgian Disability Forum)
Membre du GAMP
info@dheif.be
www.dheif.be

FORMATION - DHEI - ULB - 04 10 2024 - BRUXELLES



FORMATIONS

Dans le cadre du **CIU—Certificat interuniversitaire en TSA (Trouble du Spectre de l'Autisme) à l'ULB**, Anne KETELAER dispense également, chaque année académique depuis 2018, au nom de l'ASBL DHEI, le cours de ***Législation relative aux droits fondamentaux des personnes en situation de handicap***, dans le cadre du module 4 <https://www.ulb.be/fr/programme/fc-517#presentation>

Depuis 2023, ce cours est **passé de 2 à 3 heures d'affilée** et devrait passer à **4 heures** en **2026** à la demande des étudiant.e.s mais également des responsables académiques. Il est donné en présentiel dans la salle ACTE de l'ULB à destination d'une **quarantaine d'étudiant.e.s**. Ce cours est scindé en deux parties reprenant d'une part, le cadre juridique général de **la législation anti-discrimination au niveau international, européen et national**, et, d'autre part, le cadre juridique spécifique des droits fondamentaux des personnes en situation de handicap dans **quatre domaines** importants pour leur autonomie et leur inclusion sociale que sont : **l'enseignement, l'emploi, le lieu de vie et l'exercice de la capacité juridique**.

COLLOQUES 2024



Une fondation pour l'avenir de mon enfant porteur d'un handicap ?
Pourquoi créer une fondation privée et comment



Colloque du vendredi 11 octobre 2024
Ferme de Martinrou, Fleurus

🗨️ Le 11 octobre 2024, DHEI a assisté à un colloque excessivement intéressant, à Fleurus, ayant pour thématique **les fondations privées agissant en tant qu'administratrices des personnes et/ou de biens.**

👁️ Organisé par **l'Association XFragile** en collaboration avec les Fondations Lou, Shan et Famille Rycx Fragile Belgique, tout en étant encadrées par un juge de paix et un notaire, ce colloque a réuni professionnels et parents d'enfants en situation de handicap.

⚖️ **Les parents d'enfants vulnérables devraient davantage être informés sur cette possibilité prévue par la loi** afin d'assurer la pérennité du projet de vie de leur enfant vulnérable tant d'un point de vue matériel que de sa qualité de vie, afin de préparer sereinement l'après-parents.

🔑 Le jour où les parents disparaîtront, ces enfants vulnérables seront assurés de bénéficier de la protection de personnes de confiance, faisant partie de la fondation privée, qui garantiront leur autonomie.

💡 Une piste très intéressante, étant donné les nombreux problèmes rencontrés sur le terrain entre les personnes mises sous protection judiciaire et leurs administrateurs de biens et/ou de la personne qui privilégient bien souvent l'aspect matériel au bien-être de l'administré.

COLLOQUES 2024



⚖️ DHEI asbl (Droit Handicap Et Inclusion), tout comme une centaine de personnes, était présente, le samedi 16 novembre 2024, au colloque participatif, organisé à Namur par [Inclusion ASBL](#), en présence du Ministre Yves Coppieters, sur l'état des droits des personnes en situation de handicap intellectuel en Belgique francophone.

Quatre thématiques importantes y ont été débattues :

- Le droit de vote et l'exercice de la capacité juridique,
- L'accès et le remboursement de la logopédie,
- La visibilité du handicap dans les sphères médiatiques et militantes;
- Le manque de solutions d'accueil de qualité pour les personnes de grande dépendance.

Une image valant souvent mieux que de longs discours, les croquis du dessinateur Vince, illustrant cette journée, sont excessivement éloquentes et représentatifs de la teneur des débats, tout en reflétant la réalité du terrain...

COLLOQUES

2024

Conférence ERA
25 au 27 /11/2024



DHEI est ressortie enthousiaste, aux côtés d'une quarantaine de juristes, avocat.e.s et responsables de divers organismes de l'UE, de la **Conférence annuelle 2024 relative aux droits des personnes en situation de handicap au sein de l'UE dans le cadre d'ERA, l'Académie de Droit Européen.**

Cette **conférence** se voulant **interactive**, ce fut l'occasion pour Anne Ketelaer d'attirer l'attention des intervenant.e.s (membres du Conseil de l'Europe, avocat.e.s à la CEDH et CJUE, expert.e.s auprès de la Commission européenne, professeur.e.s d'universités), sur les problèmes bien concrets rencontrés sur le terrain, en Belgique, en matière de respect des droits fondamentaux des personnes en situation de handicap.

Durant ces **3 journées de formation**, plusieurs thématiques importantes ont été traitées:

- Accès à la justice,
- Enseignement inclusif,
- Désinstitutionnalisation et droit à la vie autonome,
- Accès aux soins de santé,
- Mobilité et accessibilité,
- Mécanismes de recours que les PSH et associations du secteur peuvent utiliser **en cas de violation de leurs droits**, tout en clarifiant lequel est le plus approprié à chaque circonstance.

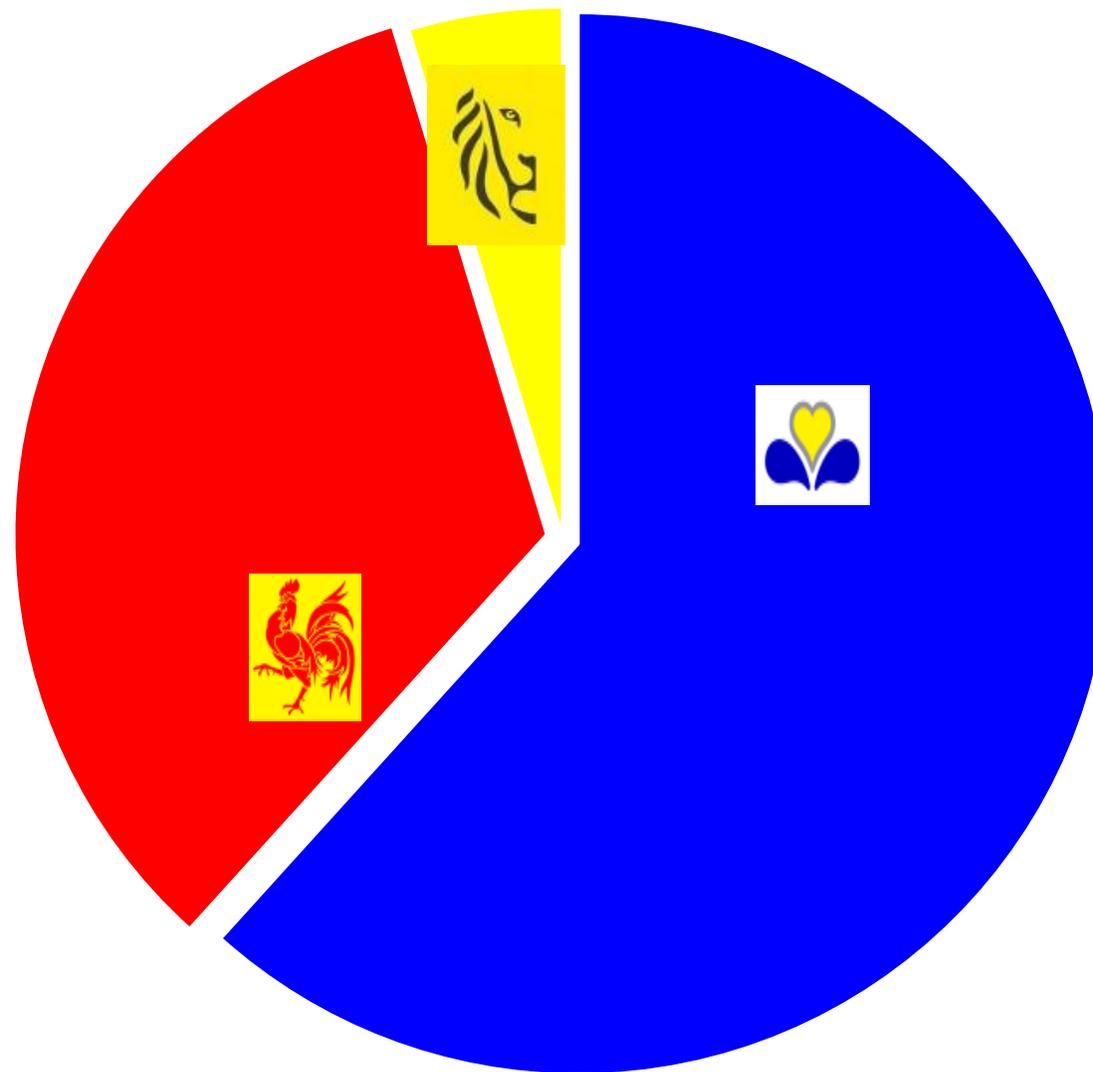
💡 Le **partage des connaissances et du savoir-faire des intervenant.e.s** ainsi que la **richesse des échanges avec les participant.e.s de l'ensemble des pays de l'UE**, constituent un plus indéniable dans l'apport d'outils et de solutions innovantes afin de renforcer l'application des mesures et le respect des droits dans nos pays respectifs.

Work in progress...

ASSISTANCE
JURIDIQUE
2024

Répartition
régionale
des demandes

Demandes Régionales

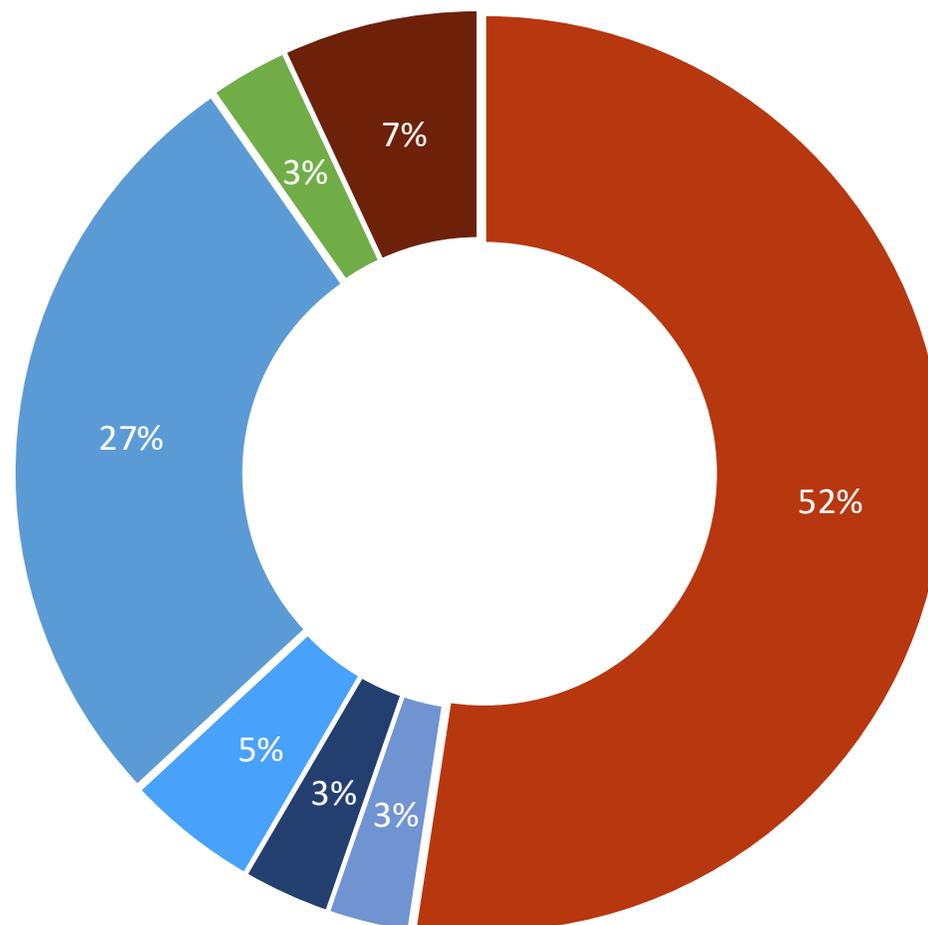


■ Bruxelles: 61 % ■ Wallonie: 33 % ■ Flandre: 5 %

ASSISTANCE JURIDIQUE 2024

Types de handicap

Types de handicap

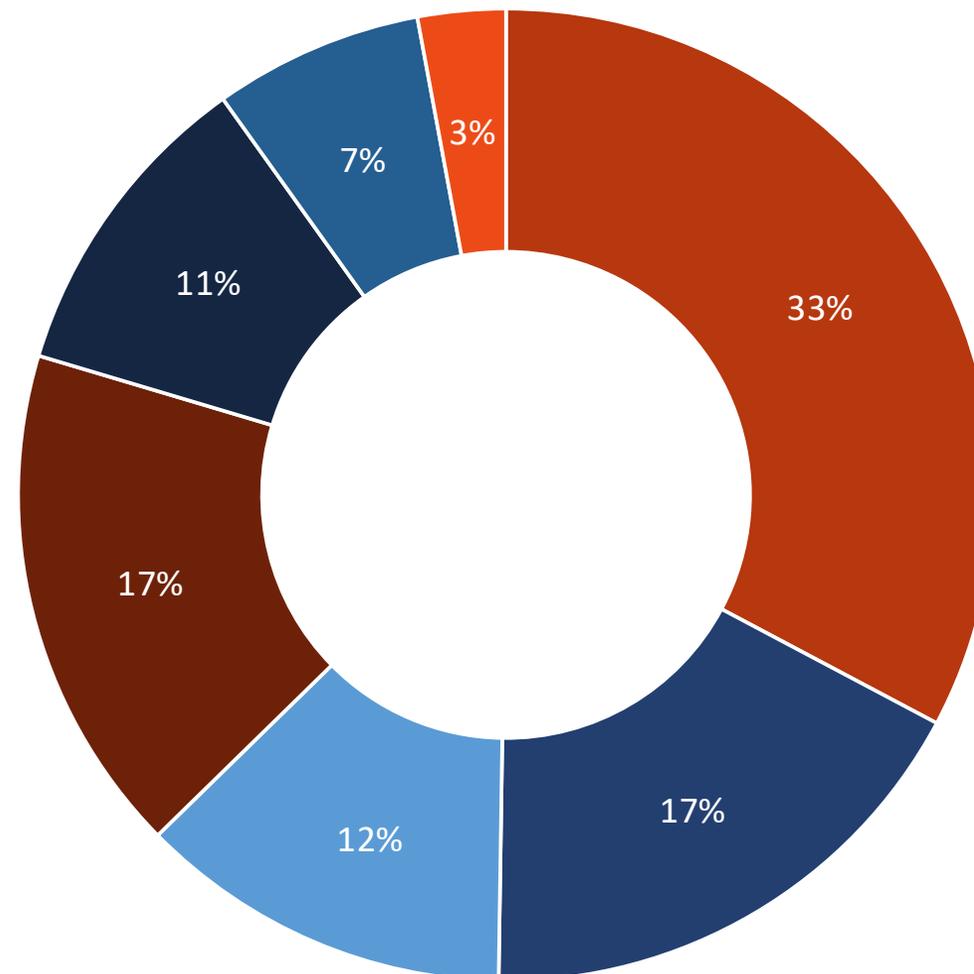


- Autisme et TED: 52 %
- Sensoriel (Auditif-visuel): 3 %
- Moteur (PMR-IMC): 3 %
- Polyhandicap (HDG): 5 %
- Handicap intellectuel: 27 %
- Handicap psychique: 3 %
- Maladie invalidante: 7 %

ASSISTANCE JURIDIQUE 2024

Sujets de consultations

Sujets des Consultations



- Accès à la justice: 33 %
- Biens et Services: 17 %
- Accès soins de santé: 12 %
- Enseignement: 17 %
- Protection Sociale: 11 %
- Maltraitance: 7 %
- Travail et emploi: 3 %

ASSISTANCE JURIDIQUE 2024

Répartition régionale des
demandes

Types de handicap

Sujets de consultations

Ce service fait l'objet d'une demande très importante du terrain, dès la création de DHEI; demande qui n'a cessé d'augmenter...

En 4 ans et demi, 628 dossiers ont été traités dont 108 nouvelles demandes en 2024, malgré une mise en veilleuse de ce pan d'activités et une suppression de l'onglet de notre site depuis fin 2023, faute de moyens humains et financiers suffisants. Anne Ketelaer est la seule juriste au sein de DHEI qui assure ce service en sus de l'intensification des demandes de formations à travers toute la Belgique francophone. Il nous a paru judicieux de former prioritairement une seconde ligne qui puisse prendre le relais.

 **Types de handicap** : les handicaps dits invisibles sont davantage discriminés. L'autisme reste le premier sujet de consultation, un défi sociétal majeur !

L'autisme est le handicap (ou la neurodiversité sans déficience intellectuelle) vis-à-vis duquel la violation des droits est la plus manifeste.

On assiste également à une augmentation considérable des demandes d'assistance juridique concernant le handicap intellectuel ainsi que des maladies invalidantes.

 **Sujets de consultations** :

Accès à la justice, enseignement, emploi, protection sociale, maltraitance, biens et services (accès au logement et manque de places, fracture numérique), accès aux soins de santé

COLLABORATIONS

« Seul on va plus vite,
ensemble on va plus loin »

L'ASBL DHEI a initié différentes collaborations avec le monde **académique**, **associatif** et **judiciaire**

Objectifs :

- Développer des partenariats avec des cabinets d'avocats ;
- Fédérer les différentes associations du secteur du handicap afin de faire avancer la cause quant au respect des droits;
- Mettre en place des formations complémentaires et interdisciplinaires, vu l'urgence de la situation

Au niveau judiciaire

Rencontre avec la direction du BAJ (Bureau d'Aide Juridique) du Barreau de Bruxelles afin d'exposer la **nécessité et l'urgence de mettre en place une formation transversale des avocat.e.s en Droit du Handicap**, dans la mesure où depuis la création de l'ASBL DHEI, le **premier sujet de consultations** reste encore et toujours celui de **l'accès à la justice** et que **80% des dossiers** qui arrivent dans le cadre de l'assistance juridique de première ligne de l'ASBL DHEI, **demandent un recours en justice ou une médiation.**

COLLABORATIONS

Au niveau judiciaire

- L'ASBL DHEI a coordonné avec le **cabinet d'avocats DEFENSO**, une **action en justice, introduite le 6 mars 2024** devant le Tribunal du Travail de Liège en matière de **non-remboursement discriminatoire des séances de logopédie** pour un enfant avec Trisomie 21.
- En appui à la requête individuelle, l'ASBL DHEI a également **fédéré huit associations francophones** du secteur du handicap afin d'introduire une **requête en intervention volontaire** (19 12 2024).
- Au regard du grand nombre de parties à la cause et de l'arriéré judiciaire, l'échange des conclusions devrait avoir lieu en 2025 et 2026; l'affaire, quant à elle, devrait être plaidée, au plus tard, au début de l'année 2027.



De nombreux enfants porteurs de trisomie 21 n'ont pas accès au remboursement de leurs séances de logopédie en raison d'un QI inférieur à 86.

Pas droit au remboursement de logopédie? Des parents font un recours en justice

■ La nomenclature Inami exclut leur enfant en raison d'un QI inférieur à 86. Un critère contraire à la Constitution.

Le gouvernement fédéral doit donc se revoir, ce lundi, en kern (le Premier, les vice-Premiers et les ministres concernés) pour repenser le remboursement des séances de logopédie actuellement refusées aux enfants déficients intellectuels dont le quotient intellectuel (QI) est inférieur à 86. Vendredi, en Conseil des ministres, la majorité Vivaldi (MR, Open VLD, PS, Vooruit, Ecolo-Groen et CD&V) avait frôlé un accord. Selon la dernière version, non (encore?) validée, on opérerait pour une sorte de moratoire jusqu'en juillet 2025. En clair: si le médecin traitant prescrit des séances de logopédie, l'accès au remboursement par l'Inami (Institut d'assurance maladie-invalidité) serait possible pour tous les enfants, le temps de trouver une solution structurelle.

Les parents des enfants concernés, autistes, déficients intellectuels et ou porteurs de trisomie 21, se gardent bien de se réjouir, tant les désillus-

sions se succèdent. Avec les associations qui les soutiennent, ils se battent depuis plus de dix ans pour mettre fin à cette insupportable discrimination.

Un jeu de donnant-donnant

Mais ce dossier n'est pas traité isolément. Il fait partie d'une série de dossiers qui font l'objet d'un donnant-donnant entre les sept partis de la majorité. Le ministre responsable, Frank Vandenbroucke (Vooruit), a d'autres priorités en matière de santé. Le dossier, très sensible, de la distribution des journaux est également sur la table. Entre autres.

Sur le fond, au-delà des petites stratégies politiques, il s'agit d'abord d'une question de droit, insiste Anne Keteleer, fondatrice et conseillère juridique de l'ASBL DHEI (Droit Handicap Et Inclusion). Un recours en justice a été déposé, le 6 mars dernier (à l'occasion de la journée européenne de la logopédie), devant le tribunal du travail de Liège, par des parents d'un enfant atteint de trisomie qui entendent soulever l'inconstitutionnalité de la nomenclature

Inami qui exclut leur enfant, sur base de son QI d'un droit fondamental – celui d'avoir accès aux soins comme tous les autres enfants.

Un droit consacré dans la Constitution

Ce droit fondamental est consacré par l'article 22bis de la Constitution qui stipule notamment que "chaque enfant a le droit de bénéficier des mesures et services qui concourent à son développement". L'article 159 consacre lui le

principe de l'exclusion d'illegalité: les juges de l'ordre judiciaire doivent, dans le cadre d'un procès, écarter l'application des normes réglementaires (la discrimination liée au QI) contraires aux normes législatives (l'égalité entre enfants). "Exclure les enfants atteints de trisomie ou souffrant d'autisme du droit au remboursement des séances de logopédie dont ils ont besoin pour simplement communiquer, c'est leur dénier une part d'humanité", commente, sur sa page LinkedIn, l'avocate et maître de conférences de l'ULiège, Arienne Salvé. "Une exclusion doit être notamment justifiée et proportionnée."

Annick Hovine

<https://dhei.be/news/article-de-la-journaliste-annick-hovine/>

COLLABORATIONS



Au niveau académique

L'asbl DHEI procède, depuis sa création, à énormément de **lobbying auprès des universités francophones du pays** dont l'UCLouvain-Saint-Louis Bruxelles et l'ULB.

- Objectifs : la mise en place d'un **certificat post-master interdisciplinaire en matière de handicap, à dominante juridique**, intitulé « **Droit et handicap en contexte** » afin de pallier la pénurie de compétences dans le domaine. Il devrait voir le jour au plus tard au **Q2 2025-2026**.
- Plusieurs rencontres ont également été opérées avec l'ULB à l'initiative et avec le soutien indéfectible de Thérèse LUCAS dans le cadre de la mise en place en **septembre 2025** d'un autre **certificat inter-universités en « Enseignement et Troubles neurodéveloppementaux »** afin de pouvoir outiller, de manière optimale, les responsables des pôles territoriaux
- Ces deux projets sont actuellement soumis à l'approbation de l'ARES.

COLLABORATIONS

Au niveau associatif

Réunions interactives et rencontres avec les autres associations du secteur du handicap en vue d'échanger sur les problématiques rencontrées par les PSH et leurs familles auxquelles elles doivent faire face dans leur vie quotidienne.

Objectifs : tisser des liens et mettre en place des collaborations aussi bien dans le cadre des **formations** que pour d'éventuelles **actions de mobilisation** mais aussi **d'actions en justice** (non-remboursement discriminatoire des séances de logopédie pour les enfants avec TSA ou avec handicap intellectuel, manque de solutions d'accueil adapté pour les personnes adultes de grande dépendance)

Au niveau du Parlement Jeunesse

Le projet de l'inclusion de jeunes en situation de handicap au sein de l'ASBL Parlement Jeunesse Wallonie-Bruxelles a été initié en 2022 par la cofondatrice de DHEI, Céline Vandermeulen, et s'est poursuivi depuis.



La sensibilisation, tous publics, aux droits fondamentaux des personnes en situation de handicap

- ❑ **Rédaction d'articles** dans la presse spécialisée
Objectif : donner une certaine **visibilité** aux droits fondamentaux des personnes en situation de handicap, mais aussi **initier une réflexion sur les mesures concrètes** qui pourraient être prises en vue de tendre vers leur **pleine et effective inclusion** dans notre société.
- ❑ **Participation** à divers **colloques et conférences** au niveau international, européen et national
- ❑ **Descentes d'auditoires** afin de **conscientiser les étudiant.e.s en Droit** quant à la problématique rencontrée sur le terrain : l'idée étant d'expliquer en une quinzaine de minutes pourquoi il est crucial que le Droit du Handicap se développe et encourager ce public cible spécifique (les futur.e.s juristes, avocat.e.s, juges) à **se former afin d'assurer une assistance juridique de qualité et une prise de décision éclairée**. Nous avons calqué notre démarche sur la campagne, telle que suggérée par les étudiant.e.s de l'IHECS :

INDIGNE-TOI, INDIGNE DROIT

SENSIBILISATION



PUBLICATIONS 2024

L'article coécrit par Anne Ketelaer au nom de DHEI en 2023 et publié en 2024 dans le PUSL (Presses Universitaires Saint-Louis Bruxelles-UCLouvain) avec les professeurs MAGEROTTE (UMONS) et DANDOY (UCL) ainsi que Laurence BRAET sur **le sujet de la désinstitutionnalisation et des HIS (Habitat Inclusif Solidaire)**, suite à un colloque international dans lequel nous sommes intervenu.e.s :

<https://books.openedition.org/pusl/30124>

Autre article écrit par Anne Ketelaer, le 15 février 2024, à la demande du Centre d'Action Laïque (CAL) intitulé « TSA et Handicap : la Belgique à l'épreuve du respect des droits sociaux ».

L'objectif de cet article étant, avant tout, d'apporter un éclairage sur la complexité et l'étendue de la législation en matière de droits fondamentaux des personnes en situation de handicap ainsi que sur les difficultés rencontrées quant à son implémentation sur le terrain au regard de la jurisprudence de plus en plus inclusive et abondante que ce soit celle de la Cour Constitutionnelle, du Conseil d'Etat, des tribunaux civils ou des juridictions européennes.



PUBLICATIONS 2024

Rédaction d'un article par Paul DAMAS consacré à l'ASBL DHEI et publié dans L'X Presse en avril 2024, résumant parfaitement bien l'objectif et l'esprit de l'association

ASSOCIATIONS

L'asbl Droit - Handicap et Inclusion (DHEI)

Maman de trois enfants, dont un enfant « différent » et juriste de formation, Anne Ketelaer, a très tôt constaté, dans son parcours quotidien, combien les droits des personnes en situation de handicap ne sont souvent pas respectés, parce qu'ils sont largement méconnus, non seulement du grand public, mais aussi des employeurs, des professionnels de la santé et de



l'éducation, des juristes, qu'ils soient avocats ou même juges, des fonctionnaires ou encore des politiques. Certes, la législation applicable est vaste, complexe et peu accessible. Or, dit-elle « l'inclusion [de la personne en situation de handicap] commence par la connaissance et le respect de ses droits les plus fondamentaux ».

Elle a également constaté que peu de juristes ou d'avocats se sont intéressés au droit du handicap, qui n'est d'ailleurs pas spécifiquement enseigné dans les universités et combien les coûts d'accès à la justice sont un frein au respect des droits des personnes en situation de handicap.

C'est de ce triple constat qu'est née l'idée de fonder en 2020, avec sa fille aînée, l'association Droit - Handicap et Inclusion, à laquelle elle a assigné quatre missions :

- La formation à la législation du handicap, ADN de l'asbl, qui s'adresse tant aux personnes concernées elles-mêmes, qu'à leurs familles et aux professionnels ;
- L'assistance juridique de première ligne, qui vise à informer les personnes concernées par le handicap, leurs familles et les professionnels du secteur quant à leurs droits, de même qu'à les orienter, si besoin est, vers des professionnels spécialisés dans le cadre des recours en justice ;
- La collaboration avec les milieux universitaire et associatif, en vue de



développer des formations complémentaires et interdisciplinaires à dominante juridique dans le domaine du handicap, formations adaptées non seulement aux juristes, mais aussi aux directions d'écoles, enseignants et responsables des Pôles territoriaux, aux services d'accompagnement et institutions, aux employeurs du secteur public et privé ainsi qu'au secteur de la santé mentale ;

- La sensibilisation de tous ces publics au travers de la rédaction d'articles dans la presse spécialisée.

Mais que vise-t-on en parlant de législation du handicap ?

D'abord, la Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH) adoptée par l'ONU en 2006 et ratifiée par la Belgique et ses entités fédérées en 2009, ainsi que par l'Union Européenne en 2010. En ratifiant cette convention, qui s'impose depuis à tous et dans tous les domaines, notre pays a pris l'engagement d'adapter toutes ses législations et ses réglementations, qu'elles soient fédérales, communautaires, régionales ou communales, afin de les mettre en conformité avec ses dispositions. C'est ce qui a conduit à une modification récente (mars 2021) de la Constitution Belge, par l'ajout de l'article 22 ter qui stipule : « Chaque personne en situation de handicap a le droit à une pleine inclusion dans la société, y compris le droit à des aménagements raisonnables ». Ce droit est ainsi venu s'ajouter aux droits fondamentaux d'égalité, de non-discrimination et au droit à l'enseignement. Il s'applique en toutes circonstances, dans l'enseignement, dans le milieu du travail, dans les soins de santé, etc.

D'autres textes juridiques au niveau européen sont également d'application, comme par exemple la Convention Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) et la Charte Sociale Européenne, sans parler de l'abondante jurisprudence de la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) et de la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH). Au niveau belge, outre la Constitution mentionnée plus haut, on peut notamment citer la loi fédérale anti-discrimination de 2007, modifiée en 2023, qui interdit toute discrimination basée notamment sur le handicap et qui consacre le droit aux aménagements raisonnables dans tous les secteurs d'activité, et la loi fédérale de 2013, modifiée en 2018, instaurant un nouveau régime de protection conforme à la dignité humaine.

MESSAGES CLES

- 1. L'accès aux droits** pour les personnes en situation de handicap est un **enjeu majeur et essentiel** !
- 2. L'inclusion** commence par la **connaissance et le respect de ses droits** les plus fondamentaux, tout en s'écrivant en **réseau**.
- 3. La formation à la législation** relative aux droits fondamentaux des PSH est un des moyens essentiels pour y parvenir.
- 4. Les avocat.e.s devraient être formé.e.s au droit du handicap** afin de comprendre les enjeux et les besoins des personnes en situation de handicap et assurer, ainsi, une protection effective de leurs droits.





ETAT DES COMPTES 2024

RESULTAT		
Annexe A: JOURNAL DES RECETTES		
A.01	Soutiens	17.565,00 €
	Cotisation membres	4.845,00 €
	Dons privés	12.720,00 €
	Subsides	0,00 €
	Sponsoring	0,00 €
	Parrainages	0,00 €
A.02	Autres recettes	3.027,25 €
	Assistance juridique	0,00 €
	Formations	2.615,00 €
	Emprunts	0,00 €
	Divers	412,25 €
SOUS-TOTAL		20.592,25 €
Annexe A: JOURNAL DES DEPENSES		
A.03	Administration	2.136,44 €
	Assurances	0,00 €
	Équipements de bureau	96,60 €
	Logiciels et abonnements	237,48 €
	Communications	1.649,09 €
	Frais financiers	153,27 €
A.04	Hébergement	8.394,48 €
	Locations	8.394,48 €
	Charges locatives	0,00 €
A.05	Ressources humaines	5.478,58 €
	Salaires	0,00 €
	Charges salariales	0,00 €
	Formations permanentes	440,00 €
	Défraiements volontaires	2.079,29 €
	Defraiment formateurs	2.959,29 €
A.06	Activités	1.765,08 €
	Cotisations	361,20 €
	Honoraires services	588,88 €
	Assistance juridique	0,00 €
	Formations	815,00 €
A.07	Supports	636,88 €
	Catering	131,64 €
	Représentations	0,00 €
	Publicité	0,00 €
	Déplacements	505,24 €
A.08	Divers	0,00 €
	Taxes	0,00 €
SOUS-TOTAL		18.411,46 €
Différence exercice		2.180,79 €
Annexe B: Trésorerie		
B.01	Dépenses	
	Sous-total dépenses	-18.766,63 €
B.02	Recettes	
	Sous-total recettes	20.592,25 €
SOUS-TOTAL		1.825,62 €
Annexe C: Résultat		
C.01	Avoirs	
	au 01-01-2024	27.249,35 €
	au 31-12-2024	29.074,97 €
VARIATION		1.825,62 €
C.02	Dû, arriérés et engagements	
	au 31-12-2024	0,00 €

PROJETS § REALISATIONS 2025

Le DROIT À LA FORMATION est et reste notre priorité absolue, étant donné la nécessité et l'urgence rencontrées sur le terrain, tout en élargissant le champ des collaborations.

Le NON-RECOURS AUX DROITS pour les personnes en situation de handicap est un phénomène particulièrement préoccupant et peut s'expliquer par plusieurs facteurs qui contribuent à leur exclusion sociale et économique.

Renforcer l'information, la formation et la sensibilisation aux droits fondamentaux des personnes en situation de handicap s'avère être essentiel !

En 2025, 12 formations DHEI ont été programmées, notamment pour FRATRIHA à Bruxelles, Habitat et Participation à l'UMONS, NDBI à Bruxelles, JEUNESSE ET DROIT à Namur, Pôles Formation et ACSEH à Bruxelles-Erasme.

Diverses thématiques seront abordées :

- La protection judiciaire et extrajudiciaire des personnes majeures vulnérables ainsi que l'exercice de la capacité juridique,
- L'enseignement inclusif,
- L'accès aux soins de santé,
- Les allocations,
- L'accès au travail,
- L'autonomie de vie et l'outil de financement personnel,
- La législation anti-discrimination et la jurisprudence afférente,

PROJETS § REALISATIONS 2025



Cycle de conférence 2025 Fratrie, droits et handicap

Conférence 1 : L'administration de biens et/ou de la personne, quelles responsabilités et quelles limites pour la famille ?

- Anne KETELAER, Fondatrice, conseillère juridique et administratrice déléguée de l'ASBL DHEI
- Céline VANDERMEULEN, Cofondatrice et administratrice de l'ASBL DHEI, Avocate au sein du cabinet Blitz-de Callatay-Goldschmidt & Associés

Mardi 18 février 2025 à 19h45

Entrée
Gratuite

**Rue Père Eudore Devroye 2
1040 Bruxelles**

Inscription obligatoire
www.fratriha.com



Association des centres et services bruxellois
pour personnes en situation de handicap



Colloque 2025

**SUIVI MEDICAL DES PERSONNES PRESENTANT UN TROUBLE DU
DEVELOPPEMENT INTELLECTUEL AVEC OU SANS CONDITIONS ASSOCIEES :
ADAPTATIONS, NOUVEAUTES ET RECOMMANDATIONS DE BONNES PRATIQUES**

17 octobre
8h45-16h30

Thématiques et intervenants

Dr Alec Aeby : identification des formes atypiques d'épilepsie

Mme Anne Ketelaer : la législation face à la réalité de terrain

Dr Djéa Saravane : les impondérables des soins de routine 

Dr Amir Shayegan : optimisation des soins dentaires

Dr Catheline Vilain : apport des bilans génétiques

Mr Benjamin Vouhé : adaptation des soins gynécologiques (Handigynéco) 

Dr Anne Wintgens & Mme Françoise Poncin : habitude et adaptation aux soins

Inscriptions :

<https://my.weezevent.com/suivi-medical-des-personnes-avec-un-trouble-du-developpement-intellectuel>



Auditoire Madeleine De Genst
Campus Erasme, Route de Lennik 808
1070 Anderlecht
Bruxelles, Belgique

Entrée famille : 50 euros
Professionnels : 90 euros



Les trois principaux objectifs de communication recherchés par l'ASBL DHEI :

Augmenter la notoriété de l'ASBL sur le plan des formations	Sensibiliser le public cible afin qu'il se forme à la législation du handicap	Rechercher et fidéliser les membres adhérents, donateurs, sponsors et partenaires
<p>Les PSH sollicitent davantage l'ASBL pour l'assistance juridique de première ligne alors qu'elle est, en principe, secondaire = puits sans fond; chronophage avec action limitée et coûteux pour l'association puisque cette activité n'est pas subsidiée = service qui devrait être assuré par des juristes et avocats formés</p> <p>Souhait et objectif poursuivi actuellement : mettre le focus sur les formations qui permettent de toucher un plus large public mais aussi des interactions utiles entre les différents acteurs de la société</p>	<ol style="list-style-type: none">1. Les PSH, aidants proches et professionnel.le.s du secteur afin d'avoir une meilleure connaissance de leurs droits et pouvoir les revendiquer2. Juristes, avocats afin d'assurer une assistance juridique de qualité3. Juges afin qu'ils rendent des décisions de justice de manière éclairée4. Facultés de Droit afin de mettre en place un post-master en droit du handicap	<p>Le financement des formations et de l'assistance juridique constitue le nerf de la guerre...</p> <p>Davantage de difficultés à convaincre, notamment des fondations, de financer le know-how ainsi que les frais de fonctionnement et salaires</p> 

VOTRE SOUTIEN EST IMPORTANT !

Vous pouvez soutenir l'association DHEI de différentes manières :

En tant que donateur:

en versant un montant de votre choix sur le compte de l'ASBL DHEI.

- L'ASBL n'a pas obtenu l'application de l'article 145³³, §1er, alinéa 2, du Code des impôts sur les revenus dans la mesure où les formations dispensées par l'association ne s'adressent pas uniquement aux personnes en situation de handicap et à leurs familles mais aussi aux professionnels du secteur. Votre don n'est donc pas fiscalement déductible.

En tant que membre adhérent ou sponsor:

Voir les conditions sur www.dhei.be/nous-soutenir

IBAN : BE 72 3631 9893 4916

- La **levée de fonds** reste **indispensable** afin de pouvoir engager et **assurer la pérennité de la mission sociale de l'asbl DHEI**, dans la mesure où, étant tellement sollicitée de toutes parts, le seul travail de bénévolat n'est plus suffisant.

